

Montreuil, le 15 juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE FNCS

## **Le modèle économique de la médecine libérale regroupée en question**

L'URPS Ile-de-France réclame 60 M€ annuels pour financer les frais de fonctionnement des SEC.

*Une «étude» de l'URPS médecins libéraux d'Ile-de-France vient d'être publiée alertant sur la situation des SEC, Structures d'Exercice Collectif.*

LA FNCS se félicite de l'intérêt croissant des tutelles et des professionnels de santé pour **l'exercice regroupé et coordonné des soins**. En effet cette forme d'exercice répond aux attentes de la population, des professionnels de santé, des territoires et de leurs élus. Elle correspond à **une définition du Code de la Santé Publique**.

**Ce sont essentiellement les centres de santé, les maisons et pôle de santé** qui mettent en œuvre cette pratique. La FNCS souhaite un financement spécifique commun pour rémunérer les efforts organisationnels des équipes regroupées autour d'un véritable exercice coordonné qui suppose de satisfaire à un certain nombre d'exigences : partage d'un projet médical, d'un système d'information, de protocoles de coopération, de missions de santé publique. Pour les centres de santé s'ajoute l'accessibilité sociale avec la pratique du Tiers Payant et des tarifs de secteur 1. **Les cabinets de groupe ne répondent pas à ces caractéristiques**, les SEC ne sont que des cabinets d'exercice libéral traditionnel.

### **80 % des SEC ne souhaitent pas développer un projet d'équipe.**

Dans ce qui apparaît comme un sondage d'opinion, on note que 80 % des SEC ne souhaitent pas développer un projet d'équipe. On est donc loin d'un projet médical commun.

Profitant du désarroi général créé par la faillite du modèle traditionnel libéral, l'URPS Ile-de-France réclame un plan d'urgence pour ces regroupements de professionnels dont le fondement ne repose que sur le seul partage d'une adresse et des frais de fonctionnement. L'information relayée par le Quotidien du médecin du 27 juin 2013 titre « 75% des cabinets de groupe en danger en Île-de-France » en raison du « poids excessifs des frais de fonctionnement ». **On est loin des attentes des jeunes médecins et de la Stratégie Nationale de Santé.**

### **Les cabinets de groupe : un modèle médico-économique défaillant !**

Ces cabinets de groupe ne pratiquent pas l'exercice coordonné indispensable au parcours de soins, ne portent pas d'actions de santé publique, n'ont pas de vocation sociale, ne supportent pas le coût de la gestion du tiers payant, ne sont pas astreints à l'application des tarifs du secteur 1 ... mais ne veulent pas non plus supporter leur coût de structure que l'URPS évalue à 2 € par acte, tout en pratiquant souvent des dépassements d'honoraires. Alors que les libéraux négocient eux-mêmes la valeur de leurs actes, donc leurs revenus, ils en veulent encore plus. Ils tentent de détourner les pauvres moyens consacrés à l'exercice regroupé et coordonné devenu un enjeu pour l'avenir du système de santé ambulatoire et pour toute la société.

**Nous resterons vigilants pour que les orientations visant à favoriser l'exercice regroupé et coordonné, sans cesse réaffirmées par de nombreux rapports et corrigeant les erreurs stratégiques qui ont placé le pays dans une telle impasse, ne soient pas dévoyées par des intérêts corporatistes ou des financeurs qui croiront s'acheter une paix sociale.**

Contact :

Dr Richard LOPEZ, président de la FNCS : [president@fnacs.org](mailto:president@fnacs.org) - 06 08 28 40 81

Dr Hélène COLOMBANI, secrétaire générale de la FNCS - 06 16 60 20 74